

Rapport n°15

Accunsentu per e cunvenzione di finanzamentu trà a cità di Bastia è a Cascia d'Allucazione Famigliale (CAF) di u Cismonte

Approbation de conventions de financement entre la ville de Bastia et la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de Haute- Corse

Mobilisées au service des familles, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont des acteurs majeurs dans le domaine de la petite enfance notamment dans le développement et le financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.).

Deux demandes de subvention au titre des Fonds locaux ont été déposées auprès de la CAF de la Haute-Corse en mars 2025.

Ces demandes ont donné lieu à des projets de convention de financement définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière soit :

- Une contribution financière de 36 394 € portant sur le financement de la formation d'apprentis à la crèche municipale ;
- Une contribution financière de 22 059 € portant sur le financement de la formation d'apprentis dans les écoles maternelles de la Ville de Bastia.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse jointes en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Corse.

SYNTHESE

Deux conventions sont conclues avec la CAF de Haute-Corse pour financer la formation d'apprentis : 36 394 € pour la crèche municipale et 22 059 € pour les écoles maternelles. Ces aides renforcent la qualité de l'accueil du jeune enfant.